LA VALISE DIPLOMATIQUE…

Comment se présente la Valise Diplomatique ?

Dans sa conception actuelle, la **Valise Diplomatique** désigne un moyen de transport utilisé pour échanger différents objets sous le couvert de ***l'immunité diplomatique.*** Son utilisation est régie par la Convention de Vienne, traitant des relations diplomatiques entre tous les pays !…

Dans son acceptation la plus ancienne, ce terme ***«Valise Diplomatique»*** désignait une valise qui servait à transporter différentes dépêches diplomatiques. Avec l'amélioration des moyens de transport, les ambassades et autres institutions diplomatiques reçoivent et transmettent des objets plus volumineux que la taille d'une valise… D'autre part, presque toute la correspondance écrite transite par les réseaux Internet cryptés pour des questions de sécurité !

A l'origine c'était bien physiquement une valise, mais désormais ce sont couramment des sacs de courriers qui sont scellés et servent à acheminer des objets extrêmement divers, indispensables au bon fonctionnement d'une ambassade à l'étranger. Mais le terme **Valise Diplomatique** demeure toujours pour acheminer des documents importants, sous la forme d'une ***«sacoche»*** sécurisée, convoyée par un agent diplomatique qui la garde en permanence avec lui lors de son acheminement. Contrairement aux objets plus volumineux qui voyagent en soute de l'avion...

Caisse de courriers diplomatiques Suédois

Sacs de courriers diplomatiques Américains

Sac de courriers diplomatiques Chinois

Qui a droit à la Valise Diplomatique ?

Seuls les agents titulaires des affaires étrangères et européennes en activité de service sont autorisés utiliser les services de la **Valise Diplomatique**. Cette autorisation est élargie aux fonctionnaires d'autres administrations détachés auprès du ministère des affaires étrangères et européennes, tels que les agents du ministère de l'économie et des finances dans les missions économiques, de l'éducation nationale dans les Services de Coopération et d'Action Culturelle (S.C.A.C.), gendarmes et policiers employés en tant que gardes de sécurité dans les ambassades.

Cette autorisation concerne le courrier administratif, officiel et personnel, les petits colis et trois abonnements. Sont également concernés les volontaires internationaux, assistants techniques et personnels des alliances françaises. Les recrutés locaux français ou étrangers en activité ou en retraite sont totalement exclus de l'usage de la **Valise Diplomatique** et ce dans tous les pays.

Au moins une fois par an, le centre d'archives et de documentation qui gère le courrier dans chaque poste, doit adresser au service de la **Valise Diplomatique** une liste actualisée des agents autorisés.
Les ayants-droit habituels sont le conjoint et les enfants. Mais exceptionnellement et temporairement il arrive d'élargir la liste des ayants-droit aux parents à la charge des agents bénéficiaires.

Comment fonctionne le service ?

Le fonctionnement est régi par le Ministère des Affaires Etrangères et européennes et sous son contrôle. Il existe une frontière physique entre les circuits de La Poste en France et le **Service de la Valise Diplomatique.** Les courriers doivent être déposés ou envoyés par La Poste sous certaines conditions à l'adresse suivante : ***Nom de la personne ou du service,***

Ambassade de France ou Consulat général de France à …,
Service de la Valise Diplomatique, à l'attention de M. Lortholary P.
13, rue de Louveau, 92438 CHÂTILLON Cedex.

C'est à cette adresse que s'effectuent tous les contrôles sous la responsabilité du Ministère, avant que les courriers soient triés pour bénéficier de l'expédition par le Service de la **Valise Diplomatique** auprès des différentes ambassades réparties dans le monde entier…

A noter que le centre de tri du courrier des Valises Diplomatiques situé à CHÂTILLON dans le département 92, est proche de la Plateforme du Courrier de Wissous-Paris-Sud.

Ce que l'on ne dit pas, à l'aller comme au retour, le transport par la Valise Diplomatique est à la charge de Qui ? Je pense que la collectivité est mise à contribution !...

Au retour et à leur arrivée en France, les courriers en provenance des ambassades ou consulats à l'étranger, sont triés à la même plateforme de Wissous-Paris-Sud, ils sont affranchis par La Poste et reprennent le circuit normal de distribution de La Poste, vers les différentes adresses du territoire français.

A partir de 2019, le centre de CHÂTILLON a signé un contrat «AFFRANCHI GO» avec La Poste, le courrier est ramassé au service de la ***Valise Diplomatique*** de CHÂTILLON et affranchi à la Plateforme de Wissous-Paris-Sud.

Lettre du Consulat Français de Taipei, adressée à la Mairie de Guérande, ayant voyagé par la Valise Diplomatique, affranchie par la plateforme de Paris-Sud, avant distribution.